

PORTANT COMPOSITION DU JURY DFASM1 - Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Médicales - 1ère année

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu l'article L613-1 modifié du Code de l'Éducation,

Vu le Décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA),

Vu l'arrêté du 8 avril 2013 modifié relatif au régime des études en vue du premier et du deuxième cycle des études médicales,

Vu les statuts de l'UCA ;

ARRETÉ

Article 1

La composition des jurys d'examen DFASM1 - Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Médicales - 1ère année comme suit :

Membres du jury

MOISSET Xavier, Président, PROF. DES UNIV. - PRAT. HOSP.. DE 2E CL.

TOURNADRE Anne, Vice-président, PROF. DES UNIV. - PRAT. HOSP.. DE 2E CL.

Semestre 1

BOIRIE Yves, PROF. DES UNIV. - PRAT. HOSP. CL.EX

BUISSON Anthony, PROF. DES UNIV. - PRAT. HOSP.. DE 2E CL.

CASSAGNES Lucie, PROF. DES UNIV. - PRAT. HOSP.. DE 2E CL.

DELABAERE Amelie, PROF. DES UNIV. - PRAT. HOSP.. DE 2E CL.

D INCAN Michel, PROF. DES UNIV. - PRAT. HOSP. CL.EX

GODET Thomas, MAIT. CONF. UNIV. - PRAT. HOSP. DE 1E CL

GUY Laurent, PROF. DES UNIV. - PRAT. HOSP. DE 1E CL.

HENG Anne elisabeth, PROF. DES UNIV. - PRAT. HOSP. CL.EX

JABAUDON Matthieu, PROF. DES UNIV. - PRAT. HOSP.. DE 2E CL.

MOM Thierry, PROF. DES UNIV. - PRAT. HOSP. CL.EX

PHAM DANG Nathalie, PROF. DES UNIV. - PRAT. HOSP.. DE 2E CL.

ROLLAND DEBORD Camille, MAIT. CONF. UNIV. - PRAT. HOSP. DE 2E CL

TAUVERON Igor, PROF. DES UNIV. - PRAT. HOSP. DE 1E CL.

VIDAL Magali, PRATICIEN HOSPITALIER

Semestre 2

BAY Jacques olivier, PROF. DES UNIV. - PRAT. HOSP. CL.EX

BERTIN Celian, MAIT. CONF. UNIV. - PRAT. HOSP. DE 2E CL

BOISGARD Stephane, PROF. DES UNIV. - PRAT. HOSP. CL.EX

CASSAGNES Lucie, PROF. DES UNIV. - PRAT. HOSP.. DE 2E CL.

COUDEYRE Emmanuel, PROF. DES UNIV. - PRAT. HOSP. CL.EX
GUASTELLA Virginie, PROF. DES UNIV. - PRAT. HOSP.. DE 2E CL.
JABAUDON Matthieu, PROF. DES UNIV. - PRAT. HOSP.. DE 2E CL.
LAUTRETTE Alexandre, PROF. DES UNIV. - PRAT. HOSP. DE 1E CL.
TOURNILHAC Olivier, PROF. DES UNIV. - PRAT. HOSP. DE 1E CL.

Article 2

Le Directeur Général de l'UCA est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand,

Signé électroniquement par
Mathias BERNARD



Le 22 novembre 2024